



RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Chères citoyennes et chers citoyens, contribuables de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine. Il me fait plaisir de vous présenter par le présent rapport les faits saillants pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal. J'aborderai ainsi les points suivants :

- 1- Les actifs financiers
- 2- Le passif financier
- 3- Les avoirs des contribuables
- 4- Le rapport financier
- 5- L'évaluation de la Municipalité
- 6- La conclusion

La situation financière se présentait sommairement comme suit :

1. ACTIF FINANCIER

L'actif financier constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des débiteurs totalisait la somme de 379 613\$. Les immobilisations corporelles, quant à elles, totalisaient la somme de 2 331 929\$.

En 2022, c'est 53 515 \$ qui ont été investis soit:

Administration générale :	2 288 \$
Hygiène du milieu :	43 655 \$
Aménagement, urbanisme et développement :	1 864 \$
Loisirs et culture :	5 708 \$

2. PASSIF FINANCIER

Le passif, soit les emprunts temporaires, les créiteurs et frais encourus ainsi que les revenus reportés se chiffraient à 43 494 \$.

La municipalité n'a aucune dette pour l'année 2022.

3. AVOIR DES CONTRIBUABLES

Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2022, un surplus accumulé non affecté de 249 198 \$ comparativement à 198 053 \$ en 2021. Un montant de 53 873 \$ pour le seuil d'immobilisation prévu dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 pour lesquelles des travaux d'immobilisations devront être réalisés avant le 31 décembre 2023, une somme de 39 421 \$, pour l'acquisition du terrain qui accueillera l'usine d'épuration d'eau et 2 000 \$ pour des investissements en matière de sécurité civile.

La Municipalité a terminé l'année financière 2022 avec un surplus de 107 972 \$ résultant de la vente de plusieurs immeubles sur le territoire permettant une hausse des revenus de droits de mutations immobilières et d'une économie de salaires en administration.

Un ensemble de projets est actuellement sur les planches afin de permettre l'essor de la municipalité dont le dossier du traitement des eaux usées, d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un développement résidentiel et pour la mise en place d'actions afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des aînés.

4. RAPPORT FINANCIER

L'audit pour l'exercice financier finissant le 31 décembre 2022 a été effectué conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public par la firme comptable Benoit Côté, comptable professionnel agréé Inc., s'assurant par ce procédé que les états financiers ne comportent aucune anomalie significative.

Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine au 31 décembre 2022.

Quelques recommandations ont toutefois été faites pour améliorer les pratiques comptables et la saine gestion des deniers publics de la Municipalité.

5. ÉVALUATION

La valeur foncière a été déterminée à 31 99 700 \$ au 31 décembre 2022, deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023.

6. TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité. La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2022, était la suivante : Le maire recevait un montant de 6 876 \$ la rémunération

Édifice municipal Albert-Boulianne
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0
www.baiestecatherine.com

Téléphone : 418-620-5020

Télécopieur : 418-620-5021

Courriel : municipalite@baiestecatherine.com



Ici... la ZÉNitude par excellence!

des conseillères et des conseillers était fixée à 1 181 \$. De plus, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 3 279 \$ et une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et aux conseillers au montant de 565 \$.

7. CONCLUSION

Un grand remerciement aux employés municipaux, aux bénévoles, à nos organismes communautaires ainsi qu'aux membres du conseil pour leur implication et leur bon travail au sein de la communauté.

Nous sommes fidèles aux convictions qui nous guident pour assurer une prise de décision reflétant au mieux les besoins de nos citoyens et faisons au mieux pour améliorer la qualité de vie de la population et des visiteurs.

Déposé en séance de conseil le 5 juin 2023

Monsieur Donald Kenny
Maire